



COMMUNIQUE DE PRESSE

A Montreuil, le lundi 10 juillet 2017

La bataille contre les ouvertures des commerces le dimanche continue !

La Fédération CGT du Commerce, des Services et de la Distribution maintient la pression pour que le travail dominical ne devienne pas la règle dans les nombreux secteurs du commerce.

Malgré la signature de plusieurs accords d'entreprise, malgré les nombreuses dérogations qui permettent l'ouverture des commerces dans certains secteurs comme le bricolage, la CGT poursuit son combat contre la banalisation du travail dominical.

En complément des nombreuses campagnes et actions revendicatives que la Fédération mène au quotidien, c'est sur le terrain juridique que va se jouer une nouvelle bataille.

Le 12 juillet prochain, le Conseil d'Etat examinera la validité du décret du 24 septembre 2015 venant compléter la loi dite « MACRON » du 6 août 2015 visant à élargir les possibilités de dérogation au repos dominical (création de zones commerciales et de zones touristiques internationales).

Ce recours s'appuie notamment sur la violation de la convention 106 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Dans un contexte de déréglementation générale du droit du travail, la Fédération ne lâchera rien sur la question du repos dominical, ni sur la nécessité de conserver un Code du Travail qui protège les salariés.

Contact presse
Amar LAGHA Secrétaire général Tél : 06 74 29 01 51